

Copie Conforme - ⁷⁹⁵

Carte d'Interne Résistant

Titulaire: REYOT Armand.

Né le 30 Avril 1913 à Quimperle'

Domicile: 1^{me} Nationale.

Bannalec (Finistère)

Interne du 21 Juillet 1944

au 26 Aout 1946

Carte N° 1204.09 110

établie le 21 Juin 1955

Copie certifiée conforme
A BANNALEC, le 27 SEP 55

Le Maire,



Picard

ORGANISME DESTINATAIRE
(Désignation et adresse)

795
FICHE INDIVIDUELLE D'ÉTAT CIVIL

dressée en application du décret du 26 Septembre 1953
et de l'arrêté du 26 Octobre 1953



NOTA. — A la demande de l'intéressé, il peut être établi soit une fiche séparée pour chaque membre de la famille (fiche individuelle), soit une fiche collective (fiche familiale). Pour valoir certificat de vie, de célibat, de non-remariage, de non-divorce. La ou les mentions *non décédé, non marié, non remarié, non divorcé* devront selon les cas, figurer expressément dans la marge en face des prénoms de la personne intéressée.

NOM (1) : RÉMOT
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées ou veuves)

Épouse ou veuve de (2) : _____
(Nom du mari)

Prénoms : { Armand Yves
(Au complet dans l'ordre de l'état civil)

Né le 30 avril 1918
(Le mois doit être inscrit en toutes lettres)

à Quimperlé - Finistère
(Commune et département. Pour Paris et Lyon, indique l'arrondissement)

de { REMOT Joseph Pierre
(Nom et prénoms du père)
Marie

et de { LE GOFF Jeanne
(Nom et prénoms de la mère)
Marie Thelène

(1) En lettres capitales. — (2) Rayer la mention inutile.

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 40.000 à 400.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.

Certifié conforme aux pièces présentées.

Nom du préposé TANGUY
(Signature)



Cachet
de l'organisme
certificateur

Je soussigné (Nom) _____

(prénoms) _____

certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur la présente fiche.

A _____, le _____
(Signature)

OFFICE DEPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE
-:-:-:-:-:-:-:-

PREFECTURE DU FINISTERE
-:-:-:-:-:-:-:-

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 10 OCT 1955)

Dossier n° 795

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par :

M REMOT armand Yves
né le 30.4.1913 • Quimper
demeurant 4 rue nationale Bannalec

-:-

Le Postulant est titulaire de la Carte ~~de Réports~~ -
d'Interné Résistant, établie le 21.6.55 , sous le N° 120409110

A droit à la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance, par application des dispositions de l'article R-334 - I° - du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de Guerre.

LE RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

FAVORABLE

QUIMPER, le 10 OCT 1955

signature d'un membre
de la Commission,

signature du
Secrétaire de la Commission,

795

EXTRAIT de la DECISION N° 14

Le PREFET du FINISTÈRE,
Officier de la Légion d'Honneur,
Président de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

VU la Loi n° 49-418 du 25 mars 1949, relative au Statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

VU le Décret n° 50-358 du 21 mars 1950, portant règlement d'Administration publique pour l'application de la Loi n° 49-418 du 25 mars 1949 susvisée et notamment son article 4,

VU le Décret de codification n° 51-470 du 24 avril 1951 et notamment son article 260,

VU l'arrêté en date du 6.2.1954, du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, donnant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance à certaines catégories d'ayants-droit,

VU les demandes présentées par les intéressés,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du FINISTÈRE,

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes dont les noms suivent :

.....

NOM : M RÈMOT

Prénoms : Armand

Adresse : Bannalec

.....

Fait à QUIMPER, le 10 OCT 1955

LE PREFET,
CHAPEL

signé : J. LAPORTE

Pour extrait certifié conforme.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de l'O.D.

[Signature]

DOSSIER N° 795

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse
de la Palestine à QUIMPER

M *Remot Armand* *époux*

demeurant à *Bannalec, 1, Rue Nationale*

déclare avoir reçu la carte N° *099.472*

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en
application de la loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

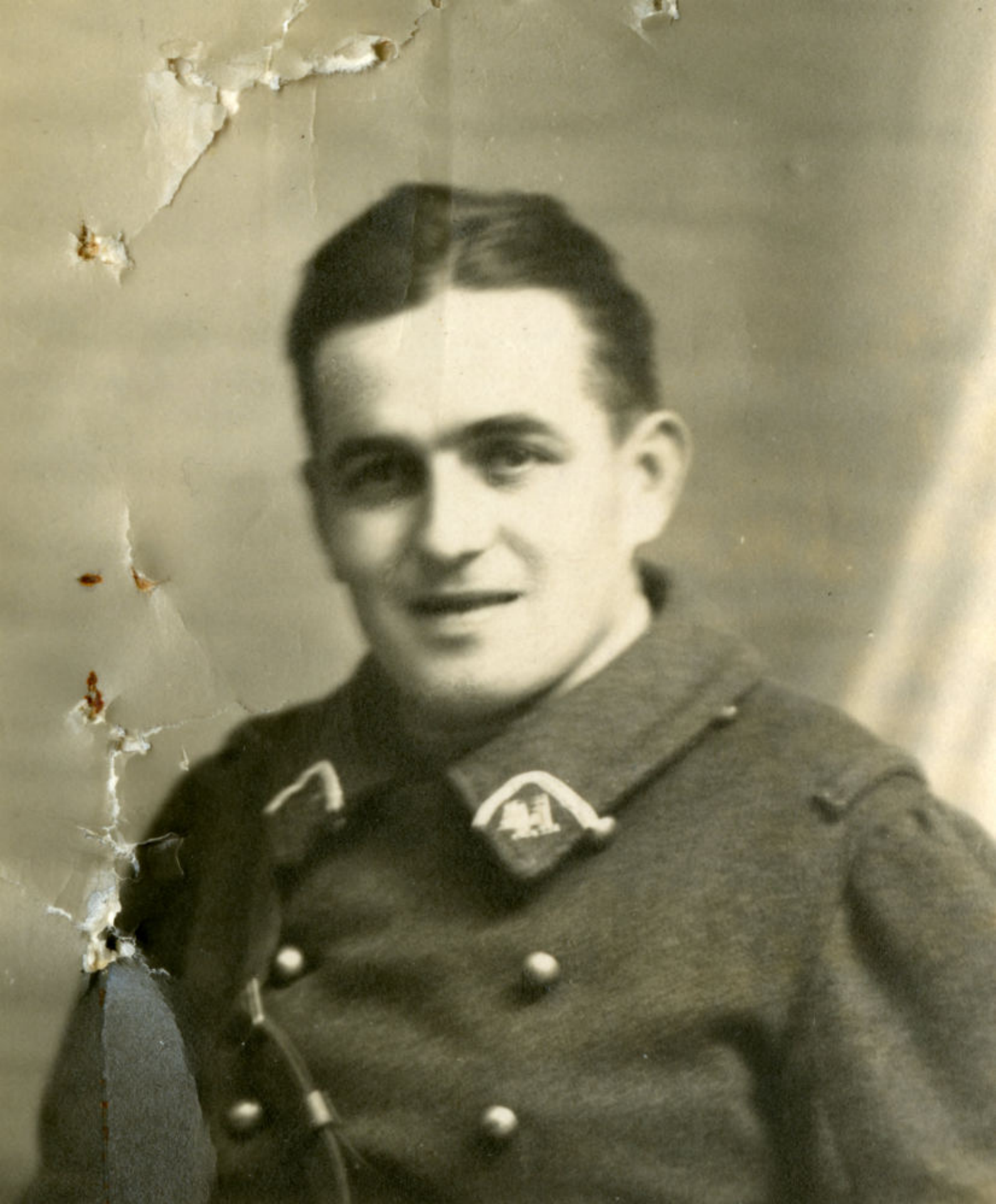
A *Bannalec* le *15 octobre* 1955

(Signature)

R Remot

18 OCT. 1955

2406



1
Pinto + A
Bannabe.

mi le
30 Avril 1913

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.
ET COMBATTANTS

Office départemental de
FINISTÈRE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1):

RÉMOLE

PRÉNOMS (2):

Armand Yves

Pseudos (3):

Situation de famille:

Marie

Profession:

Institutrice publique

Nationalité:

française

Adresse actuelle:

Bannale - Finistère

né le 30-4-1913

à Quimperle

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940):

Nommé aspirant le 30 Avril 1940

Affecté au 337 RI

Mobilisé au 41 RI le 25 Août 1939.

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:

Lieutenant F.F.I. à la libération

Lieutenant de Réserve d'infanterie le 1^{er} Juin 1945.

à l'exécution de la note N° 11 874 / E.M. 1 du 1^{er} Juin 1945.

C. le D.A. A.T. en date du 2 Juin 1945.

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates):

Institutrice publique à Bannale s/Mer - Finistère

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):

(1) En lettres capitales.

(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.

(3) Souligner le plus connu.

F.F.I.
maré le 22-7-46
grade de sergent le 26-8-46
- pour le moment

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer.

Citation à l'ordre de la Division. (13 juin 1945)
Médaille de la Résistance.

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Engagé volontaire dans la résistance en septembre 1943 (le 10)

Groupe Vengeance de Quimper -

Chef militaire pour Morlaix 5/16er -

Arrêté le 22 juillet 1944.

Evadé de l'île de Groix (Morbihan) le 26 Août 1944

Rejoint son poste sur le front de l'orient.

Affecté comme lieutenant à la 3^e C^{ie} du

1^{er} Bataillon de marche de Finistère

Démobilisé le 31 Août 1945

Engagé au Mouvement Vengeance de Quimper
par Eugène Levet / décide
et l'ancien soldat de Quimper
sous deux chefs du mouvement

CERTIFIÉ EXACT :

A. Bannalec, le 22-12-46

Signature :

A. Remiot

795

En cas d'arrestation, internement ou déportation :

Date de l'arrestation : 22 juillet 1966

À quel endroit et dans quelles conditions ?

À mon domicile à Kerduel - Moëlan / Mer (Finistère)
par les feld-gendarmes de Quimperlé -

Interné à Quimperlé - Lorient

Déporté à l'île de Groix le 15 Aout 1966

Situation dans le camp où a eu lieu l'internement :

Libéré le 26 Aout 1966 dans quelles conditions ? Évasion.

ou décédé le

ou disparu le

Rentré le

CERTIFIÉ EXACT :
A Bannalec le 23-5-67

Signature
A. Roussot

795

MOUVEMENT "VENGEANCE"

18, RUE FAVART - PARIS-2^e

TÉLÉPHONE : RICHELIEU 70-90

Le _____ 19__

A T T E S T A T I O N -:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Je soussigné, Jean-Pierre BARIOU, lieutenant des F.F.C. certifie sur l'honneur que Monsieur REMOT Armand, né le 30 Avril 1913, Instituteur à Bannalec s'est engagé au Mouvement VENGEANCE le 14 Septembre 1943 en qualité de chef de section.

A participe au recrutement et à l'instruction d'un groupe franc Vengeance dans le secteur de Bannalec et Moelan sur Mer. Au début de l'année 1944, il s'emploie à reconnaître les défenses allemandes du Sud Finistère. Au débarquement, il s'engagea dans le 1er bataillon de Marche du Finistère avec sa section qu'il commanda en qualité de Lieutenant. Arrêté par la gestapo le 21 Juillet 1944 et interné dans l'Ile de Groix, il s'évada le 26 Août 1944 et rejoignit son unité avec laquelle il combattit jusqu'à la Liberation de Lorient le 8 Mai 1945.

*Armand Remot
sans signature*

LT. F.F.C. J.P.BARIOU

PARIS, le 8 Janvier 1953

Le Liquidateur National
de Vengeance

Le Chef du
Mouvement VENGEANCE

LT. Colonel F.F.I.
VIC DUPONT.

A T T E S T A T I O N

8 FEV 1954 795

795

Le soussigné, Capitaine MOREL Louis, Ex Chef Militaire du Canton de Pont-Aven, Chef de Secteur Vengeance Mle. 03716, certifie que le Lieutenant REMOT Armand, Né le 30 Avril 1913 à Quimperlé, Finistère s'est engagé volontairement dans la Résistance au mouvement "VENGEANCE" le 1er. Septembre 1943, qu'il a participé au Recrutement et à l'organisation de la Résistance dans la Commune de Moëlan (Fin) qu'il a pris part à toutes les opérations avant son arrestation par la Gestapo, qu'après son évvasion, il a combattu sur le front de Lorient jusqu'à la Rédition le 10 Mai 1945 .

Le Lieutenant Colonel F.F.I.
Vic DUPONT Chef du Mouvement

A Lorient, Le 28 Sept. 1947 -
Le Capitaine MOREL Louis

Placard
795

795

Vic Dupont

Salomon

Commandant SALOMON
Liquidateur National



III° REGION MILITAIRE.

Etat-Major.

Bureau F.F.C.I. Régional.

N° 4.390 BR FFCI/PI - Sp.

C.A. 3°

3.5.1951 - Rennes.

-:-:-:-

795
Modèle National - Série Spéciale.

Références: IM. n° 10 EMGG/FFI du 8 Février 1945.

IM. n° 4550 FFCI/PI du 9 Mai 1947.

CERTIFICAT d' APPARTENANCE
aux Forces Françaises de l' Intérieur.

-:-:-:-:-

LE GENERAL COMMANDANT LA III° REGION MILITAIRE, certifie que :
Monsieur REMOT Armand, alias "Ray"
né le 30 Avril 1913 à QUIMPERLE (Finistère)
actuellement domicilié à Instituteur à BANNALEC (Finistère)

A SERVI DANS LES FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR
au titre des formations suivantes, dans les départements ci-après :
FINISTERE - Bataillon de QUIMPERLE, du 1.6.44 au 21.7.44.

CIRCONSTANCES PARTICULIERES ANTERIEURES.-

Le 21.7.44 Monsieur REMOT Armand a été arrêté et interné à GROIX
d'où il s'est évadé le 26.8.44 et a rejoint le 1° Bataillon du Finistère.

La présente attestation constitue un CERTIFICAT DE PRESENCE AU CORES
Elle a été établie à l'intention de l'intéressé.

A RENNES, le 3 Mai 1951.

Le présent certificat annule
et remplace celui qui a été établi
sous le même N°, en date du 2.4.51
avec date de naissance erronnée.

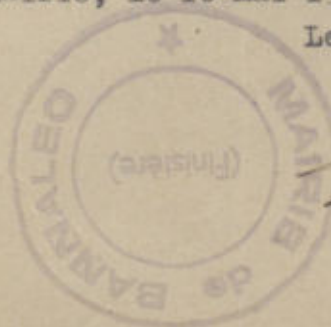
Le Général de Division COUDRAUX
Commandant la VII° Région Militaire
par délégation, le Chef de la Section F.F.C.I.
Signé illisible.

-:-:-:-:-

COPIE CERTIFIEE CONFORME, par le Maire de la commune de
BANNALEC, soussigné.

En Mairie, le 10 Mai 1951.

Le Maire:



[Handwritten signature]

Copie Conforme

Citation à l'ordre de la Division

Le Général de Division Allard : C^{dt} la XI^e Région Militaire, cite à l'ordre de la Division le Lieutenant : Remot Armand.

Motif : Engagé volontaire dans la Résistance. Arrivé sur pied à sections de combat dans la commune de Meilan 3/400. Fait prisonnier par la Gestapo, s'est évadé de Grœix, a repris immédiatement sa place au combat malgré le mauvais état physique dans lequel il se trouvait.

Il depuis participe à toutes les actions de sa C^{ie} sur le front de l'orient. D'un inlassable dévouement, le Lieutenant Remot est un excellent officier très courageux.

- Cette citation comporte l'attribution de la croix de guerre avec étoile d'argent.

A Rennes le 13 juin 1945.
Le Général Commandant la XI^e Région
Signé Allard.

Jour Copie Authentique Conforme,

3 JAN. 1947



le Major Général
Député
Député

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE DE  QUIMPERLÉ


Du Registre des Actes de *naissances* pour l'an 1913

Il appert que le *30 avril 1913* est né *Armand Yves Remot*
de Joseph Pierre Marie et de Jeanne Marie Béleu Le Goff,
marie avec Yvonne Aline Charlotte Prévini.

En foi de quoi le présent a été délivré pour renseignement administratif.

En Mairie de Quimperlé, le *30 décembre* 191*6*.

L'Officier de l'Etat-Civil,


Bustouy

795

COUR D'APPEL
de Rennes

BULLETIN N° 2 DU CASIER JUDICIAIRE

TRIBUNAL
DE PREMIERE INSTANCE
De Quimper
CASIER JUDICIAIRE

Relevé des Bulletins n° 1 concernant :

Après vérification sur
les registres de
l'Etat civil

d'après le
dernier
bulletin n° :

L e nommé Veinot Armand Yves
 fils de Joseph Pierre Marie
 et de Le Goff Jeanne Marie Hélène
 né le 30 avril 1913
 a Quimper
 Domicile : _____
 Etat civil et de famille _____
 Profession _____
 Nationalité : _____

DATES des CONDAMNATIONS	COURS ou TRIBUNAUX	NATURE des CRIMES OU DÉLITS	DATE précise des CRIMES OU DÉLIT	NATURE et QUANTUM DES PEINES	DATE du mandat DE DÉPÔT	OBSERVATIONS
		<i>meant</i>				



Vu au Parquet.
 LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE,
[Signature]

Pour relevé conforme :
Quimper le 6 septembre
 LE GREFFIER EN CHEF, 1957.
[Signature]

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des
COMBATTANTS VOLONTAIRES de la RESISTANCE

Dossier N° 795

(Réunion du **25 FEV 1954**)

M: **RÉMOT Armand Yves** pseudo: **Ray**
né le **30.4.1913** à **Quimperle'**
demeurant à **Bannalec**

La Commission départementale

EST d'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de Combat-
tant Volontaire de la Résistance au susnommé :


Périodes du	au	(Isolé)
du 1.9.1943	au 31.5.44	(R.I.F. non homologué)
du	au	(R.I.F. homologué)
du 1.6.1944	au 21.7.44	(F.F.I. -)
du	au	(F.F.C. -)
du 22.7.1944	au 26.8.44	(Interné - Déporté , Résistant) évade

A QUIMPER, le **25 FEV 1954**

Signature d'un
Membre de la Commission,



Signature du
Secrétaire de la Commission,



OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE
du FINISTERE

Détermination du temps de service

COMBATTANTS VOLONTAIRES
de la RESISTANCE

dans la Résistance

Dossier N° 795

AVIS du PREFET

Le PREFET, Président de l'OFFICE DEPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de la GUERRE du FINISTERE;

VU le dossier - ~~Sur la demande~~

de M: **RÉMOT** Armand Yves Pseudo : **Ray**
né le **30.4.1913** à **Quimperlé**
demeurant à **Bannalec**

Après avis de la Commission départementale des
Combattants Volontaires de la Résistance,

EST d'AVIS

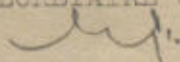
de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé :

Périodes du	au	(isolé)
du 1.9.1943	au 31.5.44	(R.I.F. non homologué)
du	au	(R.I.F. homologué)
du 1.6.1944	au 21.7.44	(F.F.I. -)
du	au	(F.F.C. -)
du 22.7.1944	au 26.8.44	(Interné - Déporté, Résistant) evade

soit au total : / en **11** mois **26** jours

A QUIMPER, le **25 FEV 1954**

P/ le PREFET,
le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.



792
pas de dossier 39

16 JANV 1954

fait et une dissertation morale pour
validation (comparée)

C.A. du 1-6-44

C.A. 22-8-50

F.F.I. 1-10-43
pas de C.A.
arrêté 622-7-44
arrêté de Gouv. 626-8-44
et front de l'orient

G

N°

P D T

FICHE GÉNÉRALE

CEA de

N° de la fiche de rapatriement :

Notation du CAF

N S I F

NOM :

Sexe :

Âge :

Adresse :

PRÉNOMS :

Durée du séjour en Allemagne.....

Ville :

du

au

Camp :

du

au

Kommando :

du

au

Profession antérieure :

Nom de la Caisse d'Assurances sociales :

Employé au titre de :

N° de la carte d'Assurances sociales :

1^{er} EXAMEN

pratiqué le

Antécédents :

Taille :

Poids antérieur allégué :

Poids actuel :

Examen clinique : signes généraux, signes fonctionnels, signes physiques.

Consultations demandées :

Diagnostic :

Examen radiologique :



Pronostic clinique :

I NI A

Repos. Durée :

D CS

Soins :

MT MS H HS

À signaler au dispensaire de :

À suivre par le service social :

O N

Mesures préventives à prévoir :

Examen sérologique :

Examen odontologique

8	7	6	5	4	3	2	1	1	2	3	4	5	6	7	8
8	7	6	5	4	3	2	1	1	2	3	4	5	6	7	8

Reclassement professionnel :

O N

G

N°

NOM :

2^e EXAMEN

pratiqué le

Incidents pathologiques survenus depuis le 1^{er} examen :

Examen clinique :



Examen radiologique :

Examen sérologique :

Examen odontologique

8	7	6	5	4	3	2	1	1	2	3	4	5	6	7	8
8	7	6	5	4	3	2	1	1	2	3	4	5	6	7	8

Consultations demandées :

Poids actuel :

Diagnostic :

Pronostic clinique :

I NI A

Repos. Durée :

D CS

Soins :

MT MS H HS

À signaler au dispensaire de :

À suivre par le service social :

O N

Mesures préventives à prévoir :

Nom de la Caisse d'Assurances sociales :

N° de la Carte d'Assurances sociales :

Reclassement professionnel :

O N

G

N°

P D T

FICHE GÉNÉRALE

CEA de

N° de la fiche de rapatriement :

Notation du GAP

N S I F

NOM :

Sexe :

Âge :

Adresse :

PRÉNOMS :

Ville :

du

au

Durée du séjour en Allemagne.....

Camp :

du

au

Kommando :

du

au

Profession antérieure :

Nom de la Caisse d'Assurances sociales :

Employé au titre de :

N° de la carte d'Assurances sociales :

1^{er} EXAMEN

praticué le

Antécédents :

Taille :

Poids antérieur allégué :

Poids actuel :

Examen clinique : signes généraux, signes fonctionnels, signes physiques.

Consultations demandées :

Diagnostic :

Examen radiologique :



Pronostic clinique :

I NI A

Repos. Durée :

D CS

Soins :

MT MS H HS

À signaler au dispensaire de :

À suivre par le service social :

O N

Mesures préventives à prévoir :

Examen sérologique :

Examen odontologique

8	7	6	5	4	3	2	1	1	2	3	4	5	6	7	8
8	7	6	5	4	3	2	1	1	2	3	4	5	6	7	8

Reclassement professionnel :

O N

G

N°

NOM :

2^e EXAMEN

praticué le

Incidents pathologiques survenus depuis le 1^{er} examen :

Examen clinique :



Examen radiologique :

Examen sérologique :

Examen odontologique

8	7	6	5	4	3	2	1	1	2	3	4	5	6	7	8
8	7	6	5	4	3	2	1	1	2	3	4	5	6	7	8

Consultations demandées :

Poids actuel :

Diagnostic :

Pronostic clinique :

I NI A

Repos. Durée :

D CS

Soins :

MT MS H HS

À signaler au dispensaire de :

À suivre par le service social :

O N

Mesures préventives à prévoir :

Nom de la Caisse d'Assurances sociales :

N° de la Carte d'Assurances sociales :

Reclassement professionnel :

O N

29 SEPTEMBRE 5

COMBATTANTS

DG/MK - N°

(CVR/795)

14933
3.10.55

Le PREFET du FINISTERE
Président de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à Monsieur le Directeur de l'OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES de GUERRE

2ème Sous-Direction

6ème Bureau

Hôtel des Invalides - PARIS - 7ème

OBJET : Demande de Carte de Combattant Volontaire de la
Résistance

A la date du 12 mars 1954, je vous ai transmis, pour décision, le dossier de la demande de Carte de Combattant Volontaire de la Résistance présentée par M. REMOT Armand, né le 30 avril 1913, à QUIMPERLE, domicilié 1, rue Nationale à BANNALEC (Finistère).

Or, l'intéressé est maintenant titulaire de la Carte d'Interné-Résistant qui lui a été délivrée le 21 juin 1955.

La Carte de Combattant Volontaire de la Résistance pouvant, en conséquence, lui être attribuée par mes soins, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire retour de son dossier.

LE PREFET,
POUR LE PRÉFET:
Le Secrétaire Général,

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

HOTEL DES INVALIDES, PARIS (VI^e)
TÉL. : SÉCUR 15-14 ET 15-15

COMPTE COURANT POSTAL : PARIS 117-64

EN RÉPONDANT, PRIÈRE DE RAFFERLER

CE NUMÉRO 60328 ES/VS

2^{ème} sous-Direction
6^{ème} Bureau
Combattants volontaires de la
Résistance

Résistance Métropolitaine

PARIS, LE

25 OCT. 1955

Le Directeur de l'Office National

à

Monsieur le Préfet,
Président de l'Office départemental
des anciens combattants et victimes
de Guerre
Impasse de la Palestine
QUIMPER (Finistère)

OBJET : Demande de carte de C.V.R. présentée par
M.Armand REMOT.
REFER : Votre lettre N°14.933 du 29.9.1955
P.J. : un dossier en retour.

Vous m'avez informé que M.Armand REMOT demeurant I, rue Nationale à Bannalec, est titulaire de la carte d'Interné Résistant qui lui a été délivrée le 21 Janvier 1955.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous retourner le dossier de l'intéressé pour décision (article R.254 1° du Code des Pensions).



FICHE DE DÉMOBILISATION.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Organe démobilisateur : *Co^{le} de garde n° 604 des P.G.A. XI^e Région militaire*

1. NOM : (en lettres majuscules d'imprimerie)	<i>REMY</i>	Prénoms :	<i>Arnaud</i>	Ne rien écrire dans cette colonne. <table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>																																																																																																				
2. Bureau de recrutement :	<i>Quimper</i>																																																																																																							
3. N° Matricule :	<i>442</i>																																																																																																							
4. Classe de recrutement :	<i>1933</i>																																																																																																							
5. Classe de rattachement :	<i>1933</i>	années de service :	<i>3</i>																																																																																																					
		années de présence aux armées :	<i>3</i>																																																																																																					
6. Date et lieu de naissance : né le :	<i>30 Avril 1913 à Quimper</i>																																																																																																							
7. Département :	<i>Finistère</i>																																																																																																							
8. Nationalité ⁽¹⁾	français de naissance - naturalisé - recensé art. 3 - indigène (2) (A.M.T.) (1) Etranger (nationalité)																																																																																																							
9. Adresse avant les hostilités ₍₂₋₉₋₃₉₎	Commune	<i>Maillau s/Mer</i>																																																																																																						
	Rue		n°																																																																																																					
	Département	<i>Finistère</i>																																																																																																						
	Commune	<i>Maillau s/Mer</i>																																																																																																						
	Rue		n°																																																																																																					
	Département	<i>Finistère</i>																																																																																																						
10. Adresse ou se retire l'intéressé																																																																																																								
11. Situation de famille ⁽¹⁾	<i>Célibataire, marié, veuf, Divorcé</i> <i>marié</i>																																																																																																							
12. Nombre d'enfants vivants ou ayant vécu simultanément	<i>1</i>																																																																																																							
13. Profession principale	<i>Substituteur</i>																																																																																																							
14. Arme	<i>Infanterie</i>	Subdivision d'arme																																																																																																						
15. Dernier corps et unité d'affectation	<i>604^e Co^{le} de garde</i> <i>D. prisonniers n° 118</i>																																																																																																							

CA no 6053 de Tunisie
Le 1.9.45

16. Grade *Lieutenant*
17. Spécialité militaire *Infanterie*
18. Service armé ou service auxiliaire *S. A.*
19. Organe mobilisateur au moment du dernier appel sous les drapeaux

20. Date du dernier appel ou rappel sous les drapeaux
appelé - réserviste
Engagé - Rengagé (durée du contrat)
Engagé pour la durée de la guerre
21. Conditions d'appel ou de rappel sous les drapeaux
Provenant des F.E.L., F.F.I., etc.
A-t-il été affecté spécial (préciser l'établissement employeur les dates de classement et de radiation)

22. A perçu ou n'a pas perçu ⁽¹⁾ la prime de démobilisation de : (montant) *1000*
Date de démobilisation : *1/9/45*

Empreintes des deux pouces		SIGNATURE de L'INTÉRESSÉ
GAUCHE	DROIT	
		<i>Reinot</i>

Certifié exact le : (date) *31/8/45*
Le Commandant de l'organe démobilisateur
(Grade et nom)

Lieutenant Reinot
F. A. M.



(1) Rayer la mention inutile. (2) A = Algérien M = Marocain T = Tunisien.

F.F.M.B. & 19° D.I.

S/Secteur de la Laïta

BATAILLON RANGERS N°1

ATTESTATION D'IDENTITE

Le Chef de Bataillon, LE BOURHIS, Commandant le
1er Bataillon RANGERS, certifie que le :

Lieutenant René Arnaud
né le : *30.4.1913 à Quimperle (Fin)*

fait partie de son Bataillon, à titre de :

Adjoint au Commandant de Compagnie

AUX Armées, le 23 Février 1945

Le Chef de Bataillon, LE BOURHIS,
Cdt le Bataillon RANGERS N° 1,



CVR-795

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES de GUERRE
Impasse de la Palestine - QUIMPER -

Tél. : 14-50

NOTE à Monsieur Rénot Armand, Instituteur, Bannalec

Demande ou nature des
pièces jointes

Nombre
de
pièces

5754

REPONSE ou
OBSERVATIONS

Monsieur,
Vous avez produit, à l'appui de votre
demande de Carte de combattant vo-
lontaire de la Résistance une attestation
de M^r Barion dont la signature a
été validée par M^r Salomon, liqui-
dateur national du mouvement "Ven-
geance".

Ce dernier n'ayant pas certifié
l'exactitude des déclarations de M^r Barion,
le rapport de celui-ci ne peut tenir lieu
que d'un seul témoignage. Or vous
devez en fournir au moins deux.

Je vous serais donc obligé
de lui vouloir soumettre également
à M^r Salomon, 2 Rue Franchet à

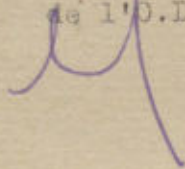
Paris, l'attestation ci-jointe
pour validation de la signature
du Capitaine Morel.

Votre dossier sera soumis à la
Commission compétente dès que
vous m'aurez fait retour de
cette pièce, complétée comme
ci-dessus indiqué.

Je vous prie, Monsieur,
l'assurance de ma considération
distinguée.

QUIMPER, le 16 JANV 1954 195

Le SECRÉTAIRE GENERAL
de l'O.D.D.



A

10

Détachement d'Armée
DE L'ATLANTIQUE

N. de S n° 1913 /EM/DAAT/ 5.122
du 17-3-45

ANNEXE A

E. M. Corps { 1^{er} Bataillon
ou Service { Rangers.

No _____

CERTIFICAT
de Position Militaire

Le (2) Capitaine Le Derouet, chef d'Etat-major.

certifie que _____

NOM et Prénoms : Rimot Armand

Grade : Lieutenant

est affecté à la 3^e compagnie de son Bataillon

Aux Armées, le 20 avril 1945.

PHOTO (4x4)
(facultative)

Le Capitaine Le Derouet
chef d'Etat-major
Signature et cachet :



- (1) Désignation complète et sans ABBREVIATION.
(2) Chef de l'E. M. du Corps ou Service.
(3) Grade, nom et qualité du signataire.

NOTA. — En cas de mutation, le présent certificat doit être remis à l'autorité qui l'a délivré.

M. REMOT Armand
Instituteur

30 JUIL 1951

BANNALEC
(Finistère)

Bannalec le 28 Juillet 51

Dossier N° 795 -

Monsieur le Secrétaire Général

En réponse à votre lettre du 13 Juin 1951
j'ai l'honneur de vous communiquer
2 attestations prouvant mon activité
dans la Résistance à partir de septembre
1943 - J'ose espérer que ces papiers
sont valables car le Responsable local
du Mouvement c'était moi-même
et j'ignore le nom du liquidateur du
Réseau -

Je tiens d'ailleurs à vous prévenir
que malgré plusieurs rappels le Bureau
FFI de Rennes continue à mettre
comme date d'entrée dans la Résistance
Juin 44 pour tous ceux qui en
faisaient partie en 43 déjà -
Ce qui fait qu'il y a plusieurs

camarades dans mon cas -

Veuillez agréer, Monsieur,
mes salutations respectueuses.

R. Remot.

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

DOSSIER N° 79.5

(Réunion du 25 FEV 1954)

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la
Résistance présentée par M. **RÉMOT Armand Yves**
né le 30.4.1913 à **Quimperlé**
demeurant à **Bannalec**

--

Le postulant produit :

- un Certificat d'appartenance (modèle National) attestant qu'il a fait partie des F.F.I. du FINISTERE (B^{ty} de Quimperlé) du 1.6.1944 au 21.7.44 au 10 août 1944 -
- ~~une attestation délivrée par M. _____ Liquidateur National de _____~~
- deux témoignages circonstanciés, délivrés par M.M. **Morel et Barieu** validés par M. **Salomon** Liquidateur National de **Vengeance** certifiant qu'il a appartenu à ce Mouvement du mois de **Septembre 43** **à la libération** (Recrutement et organisation dans groupe franc - Renseignements)

AVIS FAVORABLE (paragraphe B)

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE FAVORABLE

QUIMPER, le 25 FEV 1954

signature d'un membre
de la Commission,

H. Rolland

signature du
Secrétaire de la Commission,

[Signature]